



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE GUADELOUPE  
COMMUNE DE TROIS-RIVIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 AVRIL 2014

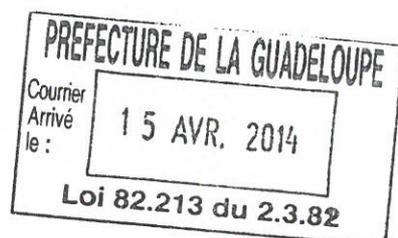
L'an Deux Mil Quatorze, le vendredi 11 avril, le Conseil Municipal de la ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Député-Maire pour la tenue de sa 3<sup>ème</sup> session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 03 avril 2014.

**Présents :** VAINQUEUR-CHRISTOPHE Hélène – MAGLOIRE Claude – OTTO AZINCOURT Josette – RENIER Renaud – MARCIN Dany – RUPAIRE Justin – EUGENIE Gilberte – RENIER Philippe – HATILIP ROCH Achille – BARTHEL Léonard – JERSIER Claude – SAINTE-LUCE Ninette – LAROCHELLE Louis – CHAIBRIANT Michel – SACILE Serge – DEGLAS Louisiane – SAINT-VAL Marie-Agnès – GILLES Christelle – LAROCHELLE Lucie – FAVORINUS Justina – NOEL Jean-Philippe – FRANCISQUE Jean-Louis – EDAU François – BARTHEL Annick – LAROCHELLE Laurence – MACHARES Chantal – LIBER Jean-Luc – FAUSTA Jimmy – CHRISTOPHE Laurence (Arrivée à 18h50).....(29)

**DELIBERATION N°3**  
**DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES**

*Le Conseil Municipal,*

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code des Communes ;
- **Considérant** la nécessité de renouveler les membres du conseil municipal devant siéger au Conseil d'Administration de la Caisse Des Ecoles (C.D.E) suite aux élections municipales du 23 mars 2014 ;
- **Considérant qu'**outre son président, le conseil d'administration comprend 5 membres élus à la représentation proportionnelle par le conseil municipal, de 5 représentants des parents d'élèves et des membres de droit que sont l'Inspecteur Départemental des Ecoles Primaires et Maternelle de la circonscription et le représentant du Préfet de Région ;
- **Considérant** la proposition du Maire d'élire les 5 membres qui représenteront le Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- **Attendu** que Madame le Maire présente une liste constituée de 5 membres dont un membre représentant la minorité du conseil municipal ;
- **Considérant** qu'aucune autre liste n'est proposée par l'assemblée.



*Après en avoir délibéré,*

.../...

.../...

**A l'unanimité,**

**DECIDE** de procéder à un vote au scrutin public de liste bloquée à la représentation proportionnelle des membres représentants le Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Caisse Des Ecoles ainsi qu'il suit :

- Nombres de présents et représentés : 29
- Nombre de votants : 29
- Nombre de suffrages exprimés : 29
- Majorité absolue : 15
- Suffrages portés sur la liste proposée : 29

**DECLARE** élue la liste composée comme tel :

- **Josette OTTO**
- **Dany MARCIN**
- **Claude JERSIER**
- **Annick BARTHEL**
- **Laurence CHRISTOPHE**

**PREND ACTE** de ce que le Maire, président de droit devra nommer ultérieurement les 5 membres représentants des parents d'élèves ainsi que les membres de droit que sont l'Inspecteur Départemental des Ecoles Primaires et Maternelle de la circonscription et le représentant du Préfet de Région.

*Fait et délibéré à Trois-Rivières, les jours, mois et an susdits..../....*

